

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE
N° 2024/05/08**

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	13
Votants :	17
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA ROCHE L'ABEILLE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 8 Novembre 2024

Objet

Grille Tarifaire 2025

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M CELERIER ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M DELANOTTE donne pouvoir à M CELERIER
M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL
M CUBERTAFON donne son pouvoir à M DUBOIS
Mme JAUFRET donne son pouvoir à M CHAZELLE

➤ **Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, le Comité Syndical délibère à l'unanimité le tarif des prestations 2025 suivant :**

Bac individuel :

L'abonnement est compté par bac utilisé par l'utilisateur et sera compté mensuellement en cas de changement de situation de l'utilisateur (déménagement, changement de la taille du bac).

Le tarif du forfait fixe correspond aux frais fixes du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne à l'exception du marché de collecte et des frais d'incinération des Ordures Ménagères et est identique pour tous les usagers et est fixé à 162.00 € pour l'année 2025.

Le tarif de la part fixe au bac correspond aux frais engendrés par le marché de collecte des ordures ménagères et est fixé à 0,40 € du litre pour l'année 2025.

Le tarif de la levée du bac correspond aux financements du transfert et du traitement des Ordures Ménagères et est fixé à 0,025 € le litre du bac pour l'année 2025.

Proposition grille tarifaire 2025

Colonne1	Forfait fixe	Part fixe au bac (0,40 € au litre)	Total Abonnement	Levée unitaire (0,025 € le litre)
120 L	162,00 €	48,00 €	210,00 €	3,00 €
240 L	162,00 €	96,00 €	258,00 €	6,00 €
360 L	162,00 €	144,00 €	306,00 €	9,00 €
660 L	162,00 €	264,00 €	426,00 €	16,50 €
Abonnement sans bac	210,00 €		210,00 €	

Bac collectif :

Tout usager rattaché à un bac collectif se verra facturer un abonnement correspondant au montant d'un bac 120 l individuel soit 210.00 €.

Sa part variable sera constituée par l'achat des rouleaux de sacs prépayés au même tarif au litre que pour les bacs individuels soit 0,025 € le litre.

Le prix de vente des rouleaux est fixé comme tel :

- rouleaux de 26 sacs de 30 l : 19.50 €
- rouleaux de 26 sacs de 50 l : 32.50 €

Considérant qu'il est impossible d'arriver au zéro déchet dans l'état de la réglementation actuelle et étant donné que certains déchets du quotidien n'ont pas d'exutoire, enfin, afin de lutter contre les dépôts sauvages et le brulage constatés sur le territoire, chaque foyer doit obligatoirement être équipé d'un bac de collecte. A cette fin, l'abonnement pour les personnes ne possédant pas de bac est du même montant que l'abonnement pour un bac de 120 l soit 205.20 € pour l'année 2025.

Evénements ponctuels :

Un tarif spécifique est mis en place pour les demandes de fourniture de bacs pour des événements temporaires de moins d'un mois. Ce tarif comprend la fourniture du bac majorée des frais de déplacement du S.I.C.T.O.M. SHV. Les événements de plus d'un mois seront traités comme des attributions de bac individuel majorés des frais de déplacement forfaitaire.

Taille du bac	Abonnement pour une durée maximum d'un mois	Frais de déplacement forfaitaires	Levée unitaire
120 l	17.50 €	20 €	3 €
240 l	21.50 €	20 €	6 €
360 l	25.50 €	20 €	9 €
660 l	35.50 €	20 €	16.50 €

Le Président,
Edmond LAGORCE




REÇU EN PREFECTURE
 le 26/11/2024
 Application agréée E-legalite.com